

**Procédure interne d'élaboration du budget
prévisionnel 2024 – Calendrier budgétaire.**

Conseil d'administration du 3 juillet 2023

Délibération 2023/07/CA-119

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

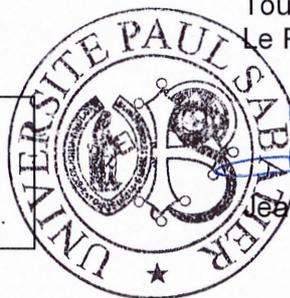
DANS LE CADRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ARRETE la procédure interne d'élaboration du budget prévisionnel 2024 conformément au calendrier budgétaire prévisionnel joint à la présente délibération.

Toulouse, le 3 juillet 2023
Le Président,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

..11.juillet.2023.....



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 12

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 1



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Université Fédérale
Toulouse Haut-Pyrénées

Conseil d'administration du 03 juillet 2023

Le calendrier d'élaboration budgétaire 2024

3-2 30

Calendrier d'élaboration budgétaire 2024

